



VEOLIA
EAU

Agence Bray et Caux
Zone d'activité du Moulin d'Escalles
76750 BUCHY

Affaire suivie par : M. GRISEL

Tél. : 02 32 81 56 03

Fax : 02 32 81 56 15

Commune de St Pierre de Varengville

En Mairie
76720 St Pierre de Varengville

Le 9 juillet 2010

Objet : Relevés et facturation des consommations d'eau

Madame le Maire,

Les habitants de votre commune ont reçu récemment leur facture d'eau. Emises le 29 juin dernier, ces factures sont relatives à la consommation du 1^{er} semestre 2010 relevées fin avril - début mai.

Habituellement les compteurs d'eau étaient relevés mi mars et les factures d'eau adressées 3 mois plus tard vers la fin juin. Pour permettre aux clients de mieux contrôler leur consommation dès réception de la facture en vérifiant l'index de leur compteur d'eau et de réagir plus rapidement devant une consommation anormalement élevée, les relevés des compteurs cette année ont été rapprochés de l'émission de la facture.

Cet ajustement a eu pour effet d'augmenter la période de consommation et de facturer en moyenne 8 mois de consommation au lieu des 6 mois habituels. Une autre solution aurait consisté à avancer la date de facturation en maintenant la période de relevés. Nous avons préféré écarter cette possibilité tant elle aurait bouleversé davantage les habitudes de nos clients.

Nous voulions aussi par la présente vous présenter nos excuses pour ne pas vous avoir communiqué en amont à vous et à vos administrés nos intentions et aussi vous rassurer sur le faible nombre de clients qui se sont manifestés pour comprendre leur facture ou contester l'évolution du montant.

Conscient des désagréments occasionnés, nos chargés clientèle s'efforceront d'apporter une attention particulière aux demandes de délai de règlement et rechercheront la solution la mieux adaptée à la situation personnelle de chacun en cas de difficulté de paiement.

La prochaine facturation interviendra en décembre. La consommation facturée portera sur un acompte de 6 mois. A cette occasion, les clients de votre commune pourront constater la diminution globale de 10% des tarifs assainissement conformément à la décision du conseil communautaire de la Crea, tarifs applicables à partir du mois de mai 2010.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

Le responsable clientèle d'Agence

Stéphane GRISEL